



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

**Absents excusés** : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

**Secrétaire**: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2022/07/1 - OBJET : Fonds de concours au titre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2021 auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc**

### Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° dB.2021.082 du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc du 23 septembre 2021 relative aux modalités de calcul et à la répartition du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 2022/04/13 du 13 avril 2022 par laquelle le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 134 271 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'extension de l'école Victor Hugo,

Considérant qu' en raison d'une erreur de libellé du fonds de concours sollicité, il est proposé d'abroger la délibération n° 2022/04/13 du 13 avril 2022 et d'en adopter une nouvelle,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1 : Sollicite à l'unanimité** l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 134 271 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour les travaux suivants :

\* rénovation des courts de tennis :

Montant des travaux : 60 000 € HT

\* réaménagement du rez-de-jardin de l'Hôtel de ville et des locaux archives :

Montant des travaux : 208 333 € HT

**Article 2 : Stipule** que lesdits travaux ne font l'objet d'aucune autre aide financière,

**Article 3 : Indique** que la présente délibération abroge la délibération n° 2022/04/13 du 13 avril 2022

**Article 4 : Autorise** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de cette délibération et à signer tout acte afférent à l'octroi de l'aide financière sollicitée.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : **13 JUIL. 2022**  
et par publication en ligne le : **13 JUIL. 2022**

Saint-Cyr-l'École,  
le : **13 JUIL. 2022**

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand  
Parc

